

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2019**

**Date de la convocation : 24/09/2019**  
**Nombre de conseillers en exercice : 51**

**Etaient Présents :**

M. Thierry KOVACS, Président  
M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO,  
M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN,  
M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-  
Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-  
FOURNET, Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal  
GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, Mme Marie-Pierre JAUD-  
SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT,  
Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. Jean-  
François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. René PASINI,  
Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD,  
Mme Maryline SILVESTRE, M. Jacques THOIZET, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES,  
Mme Blandine VIDOR.

**Ont donné pouvoir :** Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, M. Christian JANIN à  
M. Isidore POLO, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO.

**Absents :** M. André MASSE, M. Adrien RUBAGOTTI.

**Secrétaire de séance :** M. Bernard LINAGE.

---

**OBJET :** **VOIRIE ET RESEAUX** - Mise en œuvre du Plan de Déplacements Urbains (PDU) -  
subvention d'équipement versée à la commune de Chasse sur Rhône – parking de la gare :  
précision sur le mode opératoire

**Rapporteur :** Thierry KOVACS

**NOTE DE SYNTHÈSE**

La commune de Chasse sur Rhône a présenté en 2014 un dossier technique sous maîtrise d'ouvrage communale, pour l'opération d'extension du parking de la gare. Cette opération, estimée à 188 000 € HT pour la part restant à la charge de la commune, comprenait la reconstitution des ouvrages SNCF et l'aménagement d'un parking supplémentaire de 64 places.

Ainsi, le Conseil Communautaire de ViennAgglo, lors de séance du 30 janvier 2014, avait approuvé le versement d'une subvention d'équipement de 94 000 € HT au titre du PDU. Un acompte de 16 837 € a été versé en 2017. La commune sollicite aujourd'hui le versement du solde de la subvention, soit 77 163 € HT.

Depuis 2014, des modifications sont intervenues dans le mode opératoire du projet.

En effet, la société d'HLM ICF Sud Est Méditerranée a obtenu en 2016 un permis de construire pour la réalisation de 36 logements et 70 emplacements de stationnement aérien, rue des victimes du bombardement, à proximité de la gare.

La commune a saisi cette opportunité dans le cadre du marché de réalisation de faire exécuter par la société d'HLM, 70 emplacements de stationnement dédiés aux usagers de la gare SNCF.

ICF Sud Est Méditerranée a donc effectué les travaux du parking dans le cadre d'une tranche conditionnelle et a procédé par la suite à la cession des 70 places de stationnement aérien à la commune de Chasse sur Rhône.

Il convient de prendre acte du changement de mode opératoire concernant la maîtrise d'ouvrage du projet et de confirmer le solde de la participation de Vienne Condrieu Agglomération au titre du PDU.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les délibérations du Conseil Communautaire de ViennAgglo du 25 mars 2004 arrêtant les principes de participation aux opérations mettant en œuvre les actions du PDU et du 27 janvier 2009 pour la mise en accessibilité du réseau de transport,

**VU** la délibération n°14-57 du Conseil Communautaire de ViennAgglo du 30 janvier 2014 approuvant le versement d'une subvention d'équipement à la commune de Chasse sur Rhône pour l'opération d'extension du parking de la gare,

**VU** la délibération du Conseil municipal de Chasse sur Rhône du 13 novembre 2017 approuvant l'acquisition du tènement et la réalisation des travaux pour le prix fixé,

**VU** l'avis du Bureau communautaire de ce jour,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**PREND ACTE** des modifications du mode opératoire des travaux d'extension du parking de la gare à Chasse sur Rhône, initialement conduits sous maîtrise d'ouvrage communale.

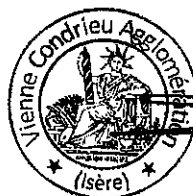
**APPROUVE** le versement du solde de la subvention d'équipement à la commune de Chasse sur Rhône au titre du PDU, pour un montant de 77 163 € HT.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget, article 2041412, service Voirie, opération 48, fonction 816, antenne 2310 "PDU".

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

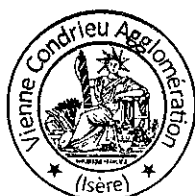
Conseil Communautaire du 1<sup>er</sup> octobre 2019

Le Président certifie que la présente délibération  
a été reçue par la Sous-Préfecture le - 9 OCT. 2019  
et a été publiée le - 9 OCT. 2019

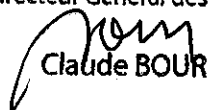


Pour extrait certifié conforme  
Le Président,

Thierry KOVACS



Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général des Services

  
Claude BOUR

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*